

Source:  
www.service-public.fr

Références:

Code civil : article 2224  
Code de commerce : L110-1 à L110-4 : Article à consulter : L110-4  
Code de la sécurité sociale : Articles à consulter : L243-6 et L332-1  
Code de la consommation : article L311-2  
Code de la consommation : article L137-2

THEME	DOCUMENT	DUREE CONSERVATION	REMARQUES	DEFINITIONS
ASSURANCE	Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception	
	Contrats d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat	
	Dossier "dommages corporels"	10 ans	Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.	
	Assurance sur la vie et assurance décès	Durée du contrat + 10 ans	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.	
VOITURE	<u>Contravention</u>	3 ans	A compter de l'infraction	Contravention=infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peine complémentaire (suspension du permis par exemple) Il existe 5 classes de contravention en fonction de la gravité des faits et de la peine applicable. Infraction=action ou comportement interdit par la loi et passible de sanctions pénales
	Facture (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule		
FAMILLE	Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	indéfinie	Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), il doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.	
	Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	Les caisses disposent d'un délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).	
	Jugement de divorce, jugement d'adoption	indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.	
	Acte de reconnaissance d'un enfant	indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.	

THEME	DOCUMENT	DUREE CONSERVATION	REMARQUES	DEFINITIONS
FAMILLE	Païement des pensions alimentaires	5 ans		<p><u>Legs</u> =disposition testamentaire pour laquelle le rédacteur d'un testament donne à une ou plusieurs personnes, une partie des biens qu'il laissera à son décès.</p> <p><u>Testament</u> =écrit par lequel une personne appelée "testateur" décide de son vivant ce qu'il adviendra de ses biens après son décès. Cet acte est révocable par son auteur jusqu'à son décès.</p>
	Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou <u>legs</u> )	indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.	
	Livret de famille	indéfinie	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.	
	<u>Testament</u> , succession	indéfinie		
LOGEMENT	Factures d'électricité et de gaz	2 ans		Syndic = personne (professionnel ou bénévole), chargée d'administrer la copropriété
	Factures d'eau	4 ou 2 ans	4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée	
	Facture de téléphone ou Internet, fournisseurs de télévision par câble ou satellite	1 an		
	Factures liées aux travaux	10 ans ou 30 ans	Dépend de la nature des travaux	
	Certificat de ramonage	1 an		
	Attestation d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts	2 ans au minimum		
	Titre de propriété	indéfinie	Jusqu'à la revente	
	Charges de copropriété et correspondances avec le <u>syndic</u>	10 ans		
Contrat de location	indéfinie	Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.		

THEME	DOCUMENT	DUREE CONSERVATION	REMARQUES	DEFINITIONS
LOGEMENT	Inventaire du mobilier pour les locations meublées	indéfinie	Pendant toute la durée de la location.	
	Quittance de loyer	5 ans		
IMPOTS ET TAXES	Impôts sur le revenu	3 ans	A compter de l'année qui suit l'année d'imposition. Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.	
	Impôts locaux	1 an	Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due. Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.	
	Redevance télévision	1 an	L'avis de redevance doit être conservé jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.	
	Preuve du paiement des impôts	4 ans		
	Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	10 ans		
TRAVAIL	Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail	indéfinie	Jusqu'à la liquidation de la retraite	
	Lettres d'engagement et de licenciement, reçus pour solde de tout compte, avis d'arrêts de travail en cas de maladie ou d'accidents	30 ans et au moins jusqu'à la liquidation de la retraite		
	Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans		
	Allocations chômage (paiement)	2 ans	Les actions en paiement des allocations chômage se prescrivent au bout de 2 ans.	
	Allocations chômage (restitution)	3 ans	Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.	
	Titres de paiement de la pension de retraite	A vie	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.	
	Diplômes	A vie		
	Relevé de points des caisses de retraites	30 ans et au moins jusqu'à la liquidation de la retraite		
SANTE	Remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).	

THEME	DOCUMENT	DUREE CONSERVATION	REMARQUES	DEFINITIONS
SANTÉ	Mutuelle (carte, remboursement, ...)	variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.	Ordonnance = décision prise par un juge unique
	<u>Ordonnance</u>	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription.	
	Versement d'indemnités journalières	variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.	
	Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail	indéfinie	Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.	
	Capital décès	2 ans	L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.	
	Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant	indéfinie	Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.	
	Certificats, examens médicaux, radiographies	indéfinie	Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.	
BANQUE	Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer	
	Prêt à la consommation	2 ans	A compter de la dernière échéance du crédit	
	Prêt immobilier	2 ans	A compter de la dernière échéance de l'emprunt	
	Relevé de compte, virement, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque	5 ans	Ce délai correspond à celui de l'action civile	
	Contrats avec la banque, contestations, courriers, oppositions	10 ans après la clôture du compte		